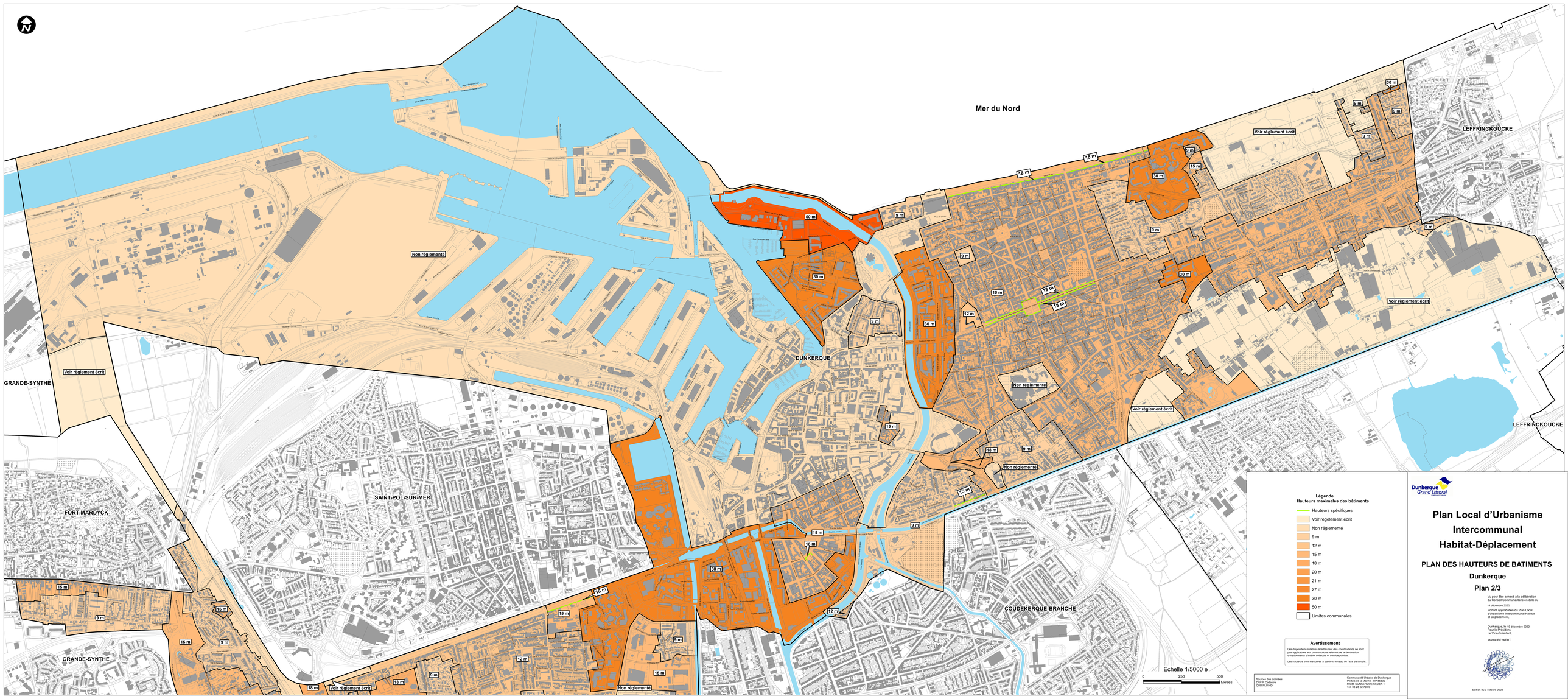
Mer du Nord
DUNKERQUE
GRANDE-SYNTHE
FORT-MARDYCK
SAINT-POL-SUR-MER
COUDEKERQUE-BRANCHE
LEFFRINCKOUCKE
Non réglementé
Voir règlement écrit
Légende
Hauteurs maximales des bâtiments
Hauteurs spécifiques
Voir règlement écrit
Non réglementé
9 m
12 m
15 m
18 m
20 m
21 m
27 m
30 m
50 m
Limites communales
Avertissement
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions à usage de destination d'équipements d'intérêt collectifs et service public.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.
Echelle 1/5000 e
0
250
500
Mètres
Sources des données:
DGFIP Cadastre
CUD PLUHD
Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine - BP 65530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00
Dunkerque Grand Littoral
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS
Dunkerque
Plan 2/3
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
19 decembre 2022
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Deplacement.
Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYNAERT
Edition du 3 octobre 2022